

*Pôle communication*  
Tél. : 24 66 40

Mercredi 6 avril 2016

## INFO PRESSE

### **Dernières semaines pour les demandes de bourse territoriale de formation**

**Les bourses territoriales de formation (BTF) sont des aides individuelles accordées au titre de la formation professionnelle continue aux personnes engagées dans la vie active. Elles permettent de préparer un diplôme ou d'effectuer des stages en rapport avec des métiers classés prioritaires par la Nouvelle-Calédonie. Ces formations peuvent avoir lieu en Nouvelle-Calédonie, en Métropole ou à l'étranger. Les candidats ont jusqu'au 30 avril pour retirer et déposer leur dossier auprès de la direction de la Formation professionnelle continue (DFPC).**

#### **Infos pratiques**

Les informations et les documents nécessaires à la constitution du dossier sont disponibles en téléchargement sur le site de la DFPC : [www.dfpc.gouv.nc](http://www.dfpc.gouv.nc)

Le dossier peut être :

- déposé à la section API de la DFPC durant les horaires d'ouverture au public, de 13 h à 16 h, au 13e étage
- envoyé par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à la Direction de la formation professionnelle continue – BP 110 – 98 845 Nouméa Cedex.

#### **Contact DFPC**

Immeuble Foch – 19 avenue du Maréchal Foch – Centre-Ville – Nouméa Tél. : 26 65 00

Email : [api.dfpc@gouv.nc](mailto:api.dfpc@gouv.nc)

Sur Facebook : DFPC NC



# BOURSE TERRITORIALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (BTF)

La BTF vise à favoriser l'acquisition d'une qualification reconnue répondant aux besoins économiques, sociaux et culturels de la Nouvelle-Calédonie. Elle doit permettre de préparer un diplôme homologué ou d'effectuer des stages de formation professionnelle continue ayant une finalité professionnelle en rapport avec les domaines prioritaires fixés par la Nouvelle-Calédonie.

## Le cadre de référence

Délibération modifiée n° 407/CP du 23 mai 1995 relative aux bourses territoriales de formation professionnelle continue (mise à jour du 28 août 2012).

Arrêté n° 2257-T du 30 mai 1995 d'application des dispositions réglementaires relatives aux bourses territoriales de formation professionnelle continue.

## Le candidat au dispositif BTF doit :

Être de nationalité française, justifier d'une interruption de formation initiale d'au moins 18 mois, être citoyen de la Nouvelle-Calédonie ou justifier d'une durée suffisante de résidence, être âgé de 22 à 40 ans dans l'année civile d'attribution de la bourse, être titulaire (à défaut avoir le niveau) d'un diplôme de niveau IV minimum (baccalauréat ou équivalent), justifier de 18 mois d'expérience professionnelle, avoir un projet professionnel répondant aux besoins de la Nouvelle-Calédonie (cf arrêté fixant la liste des domaines et spécialités prioritaires pour l'attribution des BTF).

Modalités d'indemnisation mensuelle des stagiaires :

	Stagiaire en Nouvelle-Calédonie	Stagiaire en Métropole	Stagiaire à l'étranger
Indemnité mensuelle	80% du SMG		100% du SMG
Indemnité mensuelle de logement (IML)	20% du SMG	-	20% du SMG

## Le mode d'intervention

La BTF est une aide individuelle accordée par décision du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie après avis d'une commission consultative pour permettre à son bénéficiaire d'accomplir un cycle d'études ou des stages de formation professionnelle continue, quel que soit le lieu de la formation visée (Nouvelle-Calédonie, Métropole, étranger). Il y a 2 commissions par an: une pour la rentrée en Métropole, une pour la rentrée en Nouvelle-Calédonie.

## Contact

Direction de la Formation Professionnelle continue  
19 avenue du Maréchal Foch  
13ème étage  
BP 110  
98 845 Nouméa Cedex

Section Accompagnement des Parcours Individualisés (API) :  
Tél: 26.65.00 - email : api.dfpc@gouv.nc - page Facebook : DFPC NC

### Dates des prochaines réunions collectives d'informations

Lundi 11 avril à 11h30

Lundi 25 avril à 16h30

### Indicateurs 2015

Nouveaux stagiaires 2015 : 18  
Stagiaires en cours de formation : 81  
Taux de réussite : 68,4 %  
Nombre de places pour 2016 : 25

Votre institution formation